

## **Congress of Local and Regional Authorities of Europe**

5th Session

### **Resolution 70 (1998)<sup>1</sup> on social cohesion in towns**

The Congress,  
bearing in mind the proposal of the Chamber of Local  
Authorities,

1. Having heard the report by Mrs Jaggi and Mr Roppe on Social Cohesion in Towns and welcoming the proposals contained in Recommendation No 51 (1998);
2. Considering that social cohesion in towns means the capacity of people to live together satisfactorily and peaceably, respectful of each others human and social rights;
3. Considering that public administration, particularly at a local level, has a responsibility to provide conditions in which such rights and way of life can be respected and achieved;
4. Recalls in this sense the recent Council of Europe campaign against "Intolerance, Racism, Xenophobia and Antisemitism" and that of the European Union on the same subject;
5. Welcoming the emphasis given on these questions at the Second Summit;
6. Considering that, whilst it is in towns where social cohesion is most visibly threatened, it is in towns where it is most easily achieved and controlled;
7. Believe in this and indeed in other areas of public life that towns are thus the arena of both problems and opportunities;

---

1. Debated by the Chamber of Local Authorities in 26 May 1998 and adopted by the Standing Committee of the Congress on 28 May 1998 (see Document CPL (5) 3, draft Resolution, presented by Mr L. Roppe, Rapporteur).

## **Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe**

5<sup>e</sup> Session

### **Résolution 70 (1998)<sup>1</sup> sur la cohésion sociale dans les villes**

Le Congrès,  
saisi de la proposition de la Chambre des Pouvoirs  
Locaux,

1. Ayant entendu le rapport de Mme Jaggi et de M. Roppe sur la cohésion sociale dans les villes et se félicitant des propositions contenues dans la Recommandation n° 51 (1998);
2. Considérant que la cohésion sociale dans les villes signifie la capacité des habitants à vivre ensemble de manière satisfaisante et paisible, dans le respect mutuel des droits de l'homme et des droits sociaux;
3. Considérant que l'administration publique, en particulier au niveau local, a la responsabilité d'assurer des conditions permettant le respect et l'exercice de ces droits et de ce mode de vie;
4. Rappelle dans ce sens la récente campagne du Conseil contre l'«Intolérance, le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme» et celle de l'Union européenne sur le même thème;
5. Se félicitant de l'accent mis sur ces questions à l'occasion du deuxième Sommet;
6. Considérant que, si c'est dans les villes que la cohésion sociale est la plus visiblement menacée, c'est aussi dans les villes qu'elle est le plus facile à obtenir et à contrôler;
7. Pense que dans ce domaine, comme dans d'autres domaines de la vie publique, les villes sont donc le lieu à la fois de problèmes et de possibilités

---

1. Discussion et approbation par la Chambre des Pouvoirs Locaux le 26 mai 1998, et adoption par la Commission Permanente du Congrès le 28 mai 1998 (voir document CPL (5) 3, projet de Résolution, présenté par M. L. Roppe, Rapporteur).

9. Consider that a key element in social cohesion is local democracy, citizenship, partnership, concertation and cooperation.

**AS A CONSEQUENCE, RECOMMENDS TO LOCAL AUTHORITIES IN EUROPE:**

10. IN RESPECT OF CITY GOVERNANCE, TO:

11. Promote policies for strengthening local democracy for all citizens, irrespective of social category, race, religion, ethnic group or generation;

12. Encourage the development of community groups, citizens associations, Parliaments for foreigners and any other appropriate mechanism for the full participation and involvement of all citizens in political, civic and cultural life of the community;

13. Involve citizens, irrespective of background, in discussions and joint bodies relating to other policies affecting everyday life in towns, eg., on transport policy, environment questions, public health;

14. IN RESPECT OF INTEGRATION, TO:

15. Develop a range of socio-cultural policies for minorities, the migrant population, different ethnic groups to enable them to play a full role in the social and cultural life of the city;

16. Ensure that different ethnic groups are able to retain their own specific identity and traditions in a manner which enhances and enriches the life of a community rather than detracts from it;

17. IN RESPECT OF THE QUALITY OF URBAN LIFE, TO:

18. Ensure that adequate housing, with facilities of an acceptable standard, is equally accessible to all citizens and on the same conditions, irrespective of background;

19. Provide and maintain and encourage the provision and maintenance of open space, green areas, parks and gardens accessible to all, in the conviction that such facilities can play an important role in the wellbeing of citizens and their capacity to live toge-

9. Considère que des facteurs clés de la cohésion sociale sont la démocratie locale, la citoyenneté, le partenariat, la concertation et la coopération.

**RECOMMANDE EN CONSÉQUENCE AUX POUVOIRS LOCAUX DE L'EUROPE:**

10. CONCERNANT LA GESTION DES AFFAIRES DE LA VILLE :

11. De promouvoir des politiques visant à renforcer la démocratie locale pour tous les citoyens, sans distinction de catégorie sociale, de race, de religion, de groupe ethnique ou de génération;

12. D'encourager le développement de groupes communautaires, d'associations de citoyens, de parlements pour étrangers et de tout autre mécanisme approprié en vue de faire pleinement participer tous les citoyens à la vie politique, civique et culturelle de la collectivité;

13. D'associer les citoyens, quelle que soit leur origine, à des discussions et à des organes mixtes relatifs aux autres politiques concernant la vie quotidienne dans les villes, comme la politique des transports, la protection de l'environnement, la santé publique;

14. CONCERNANT L'INTÉGRATION:

15. D'élaborer un éventail de politiques socioculturelles en faveur des minorités, des migrants, des différents groupes ethniques afin de leur permettre de jouer un rôle dans la vie sociale et culturelle de la ville;

16. De veiller à ce que les différents groupes ethniques aient la possibilité de conserver leur identité spécifique et leurs traditions d'une manière qui améliore et enrichisse la vie de la collectivité au lieu de les en éloigner;

17. CONCERNANT LA QUALITÉ DE LA VIE URBAINE:

18. De veiller à ce que tous les citoyens, quelle que soit leur origine, bénéficient de l'égalité d'accès, et aux mêmes conditions, à un logement correct, disposant d'équipements acceptables;

19. De fournir, d'entretenir et d'encourager la mise à disposition et l'entretien d'espaces publics, d'espaces verts, de parcs et de jardins accessibles à tous, dans la conviction que ces installations peuvent jouer un rôle important pour le bien-être des citoyens et leur capa-

## 21. IN RESPECT OF EQUALITY, TO:

22. Ensure that men and women, not only in theory, but also in practice, have equal access to the opportunities and structures of community and urban life;

23. Ensure that all citizens and all ethnic groups, particularly but not exclusively young people, have an equal access to education and professional training;

24. Facilitate the non-discriminatory access to public utilities, services and housing for all citizens irrespective of race, religion, ethnic group or generation;

## 25. IN RESPECT OF EDUCATION, TO:

26. Acknowledge the key role of schools in the promotion of an apprenticeship for living and accordingly help promote the development of curricula which, whilst emphasising different historic and cultural traditions, encourage an ethos of tolerance, equality and partnership;

27. Devise special courses, in collaboration with educational establishments, to combat illiteracy (affecting approximately 10% of the adult population), particularly in relation to the fulfilment of civic and statutory duties, eg., on residence, voting, schooling and requirements;

## 28. RESOLVES TO:

29. Continue its identification and promotion of relevant local policies for social cohesion;

30. Ask its Working Group on Policies for the Town, to organise Seminars on:

- a. The role of public space, green areas, parks and gardens in the strengthening of social cohesion.
- b. Policies for the improvement of urban aesthetic quality.
- c. Parliaments for foreigners and other instruments for improving participation and local democracy for young people and ethnic groups.

31. Promote an exchange of experience between towns in Europe, eg., exchange of exhibition material, on local policies for social cohesion and, in this res-

## 21. CONCERNANT L'ÉGALITÉ:

22. De veiller à ce que les hommes et les femmes aient un accès égal, non seulement en théorie mais aussi dans la pratique, aux possibilités et aux structures de la vie communautaire et urbaine;

23. De veiller à ce que tous les citoyens et tous les groupes ethniques, et en particulier mais pas exclusivement les jeunes, bénéficient de l'égalité d'accès à l'éducation et à la formation professionnelle;

24. De faciliter l'accès sans discrimination de tous les citoyens aux équipements collectifs, aux services publics et au logement, sans distinction de race, de religion, de groupe ethnique ou de génération;

## 25. CONCERNANT L'ÉDUCATION:

26. De reconnaître le rôle clé des écoles dans la promotion de l'apprentissage de la vie et de les aider en conséquence à promouvoir l'élaboration de programmes qui, tout en soulignant les différences de traditions historiques et culturelles, encouragent un idéal de tolérance, d'égalité et de partenariat;

27. De mettre en place des cours spéciaux, en collaboration avec les établissements scolaires, en vue de lutter contre l'illettrisme (qui touche environ 10 % de la population adulte), en particulier pour permettre aux intéressés de remplir leurs devoirs civiques et officiels, en matière de résidence, de vote, de scolarité et de besoins;

## 28. DÉCIDE:

29. De poursuivre la définition et la promotion de politiques locales pertinentes en faveur de la cohésion sociale;

30. De demander à son Groupe de travail sur les politiques de la ville d'organiser des séminaires sur les thèmes suivants:

- a. le rôle des espaces publics, des espaces verts, des parcs et des jardins dans le renforcement de la cohésion sociale;
- b. Politiques pour l'amélioration de la qualité esthétique urbaine.
- c. les parlements pour étrangers et autres instruments visant à améliorer la participation et la démocratie locale chez les jeunes et les groupes ethniques;

31. De promouvoir une confrontation d'expériences

with other bodies inside the Council of Europe, eg., the Steering Committee on Social Policies (CDPS);

32. Monitor the preparation of the Campaign “The Year 2001 – the Springtime of Towns” in the manner described in the Appendix to Recommendation No 51 (1998).

33. Encourage the inclusion of social cohesion as one of the key elements in such a future campaign.

cas échéant, collaborer avec d’autres organes du Conseil de l’Europe, par exemple le Comité Directeur sur la Politique Sociale (CDPS);

32. De suivre la préparation de la campagne «L’an 2001 – le printemps des villes» conformément à la description figurant en annexe à la Recommandation n° 51 (1998);

33. D’encourager l’inclusion de la cohésion sociale comme l’un des éléments clés dans une campagne ultérieure de ce type.